

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.56

Objet :
Stationnement
Route de la Plage

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieur et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10°
- ◆ Vu la demande présentée la préfecture de Haute-Savoie dans le cadre du déplacement des supporters de l'équipe de football de Montpellier le vendredi 10 avril 2026.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Le long de la route de la plage, sur le côté gauche de la chaussée, les places de stationnement seront réservées pour les cars transportant les supporters du club de football de Montpellier le **vendredi 10 avril 2026 de 08h00 à 18h00.**

Durant cette période, le stationnement en ce lieu pour les autres usagers sera interdit.

Article 2 :

La sécurité des piétons à hauteur de ces emplacements devra être assurée par les services de sécurité encadrant le déplacement

Article 3 :

La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par les services municipaux de la commune de SAINT-JORIOZ

Article 4 :

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de SAINT-JORIOZ dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant Chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz, (RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : pref-bsi@haute-savoie.gouv.fr

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 07.04.2026

Le Maire

Michel BEAL

